



CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Districts de Meurthe et Moselle – Meuse - Vosges

PV de la commission interdistricts du 25 aout 2023 en visioconférence

Présidence : Bernard PAQUIN

Membres présents : Mme Claire LEFEVRE. MM. Taoufiq BELFAKIR, Laurent BENIER, Jean Pol HENRY, Didier LECOANET, Mathieu LESAGE et Arnaud VALROFF.

Membres excusés : MM. Vito DI BENEDETTO, Patrice GRETHEN.

La commission prend connaissance du courriel de M. Jean Marie THIRIET, qui l'informe de son souhait de ne plus faire partie de celle-ci. La commission le remercie pour sa collaboration.

La commission est complétée par M. Mathieu LESAGE, directeur du district de Meurthe et Moselle.

Championnats Interdistricts féminins

La commission prend connaissance des projets de groupes en fonction des engagements à ce jour.

Groupes pour la phase d'Automne 2023

SENIORS F à 11. 13 équipes

54 : Briey US 1

55 : Thierville US 1

55 : Verdun Belleville GV FC 1

54 : Jarny US 1

55 : Ent Sorcy Void Vacon 1

55 : Vaucouleurs LL

88 : Golbey ES 1

54 : Ecrouves FC 1

54 : Champigneulles RC 1

54 : Vandoeuvre US 2

88 : Pouxoux Jarménil SR

54 : Saulxures Nancy ASC

54 : Dombasle FC 1

SENIORS F à 8. 29 équipes

Groupe A :

54 : Val de Chiers 1

54 : Thil JS 1

54 : Pays Audunois FC 1

54 : Piennes Bassin FC 1

54 : Val de l'orne FC 1

54 : Crusnes ES 1

Groupe B :

55 : Ent Maizey Lacroix 1

55 : Ent Centre Ornain/Bar Le Duc

55 : Gondrecourt O 1

54 : Velaines en Haye AS 1

54 : Faulx AS

54 : Nancy ASPTT 1

54 : Tomblaine GSA 1

54 : Haussonville Ol 1

Groupe C :

54 : Ent Lunéville Bayon Roville 1

54 : Gerbeviller Esp 1

88 : Nomexy Vincey AS 1

88 : Rambervillers CS 1

88 : Padoux AS Bru jeanmenil 1

88 : Cheniménil AS 1

88 : Ent. Porte des Vosges 2

Groupe D :

88 : Portieux LSC

88 : Thaon ES 1

88 : Epinal SA 2

88 : La Chapelle AS 10

88 : Dompaire ASC 1

88 : Mirecourt/Hymont US 1

88 : FC Martigny 1

88 : Chatenois CS

U18 F à 8 11 équipes

Groupe A :

55: Bar Le Duc FC 2

55 : Alliance Sud Meuse 1 (Ent. Sorcy Void, Commercy, Lerouville)

55 : Vaucouleurs LL 1

54 : Ent ASM Pagny 1 (entente AS Mussipontaine Pagny sur Moselle)

54 : Toul Jeunes Citoyens 1

Groupe B :

54 : Haussonville OL 1

88 : Raon l'Etape US 1

54 : Ludres AS

54 : Lunéville FC 1

54 : Saulxures Nancy ASC 1

54 : Vandoeuvre US 1

U15 F à 8 12 équipes

Groupe A :

54 : Champigneulles RC 1

54 : Val de l'Orne FC 1

54 : Ent SmeFc/Saulxures 1

54 : Terres Toulaises Afj

54 : Ent ASM Pagny 1 (entente AS Mussipontaine Pagny sur Moselle)

54 : Ent Sud 54 1 (Blénod les Toul – Colombey les Belles)

Groupe B :

54 : Bayon Roville ES 1

54 : Vandoeuvre US 2

54 : Dombasle FC 1

54 : Lunéville FC 1

88 : Ramonchamp AS 1

88 : FFVM 15 (Football Féminin des Vosges Méridionales – Rupt sur Moselle)

U13 F à 8 7 équipes

Groupe A :

54 : CS Blénod 1

54 : Jarny US 1

54 : Ent ASM Pagny 1 (entente AS Mussipontaine Pagny sur Moselle)

Groupe B :

54 : Ent SmeFc/Saulxures

88 : FFVM 13 (Football Féminin des Vosges Méridionales – Rupt sur Moselle)

54 : Vandoeuvre US 2

54 : FC Dombasle 1

**CALENDRIERS SENIORS FEMININS INTERDISTRICTS
SAISON 2023/2024**

DATES	R 1 LGEF	R 2 LGEF	Seniors F à 11 G 12	Seniors F à 8 G 8	Coupe France		
SEPTEMBRE	G 10	G 10		A-B-C-D			
Dimanche 3 septembre 2023					1er tour		
Dimanche 10 septembre 2023	J 1	J 1	J 1	J 1			
Dimanche 17 septembre 2023	MR	MR	MR	MR	2ème tour		
Dimanche 24 septembre 2023	J 2	J 2	J 2	J 2			
OCTOBRE							
Dimanche 1 octobre 2023	MR	MR	J 3	MR	3ème tour		
Dimanche 8 octobre 2023	J 3	J 3	J 4	J 3			
Dimanche 15 octobre 2023	MR	MR	J 5	J 4			
Dimanche 22 octobre 2023	J 4	J 4	J 6	MR			
Dimanche 29 octobre 2023	MR	MR	MR	MR	Finale Rég		
NOVEMBRE							
Mercredi 1 novembre 2023			MR	MR			
Dimanche 5 novembre 2023	J 5	J 5	J 7	MR			
Samedi 11 novembre 2023							
Dimanche 12 novembre 2023	J 6	J 6	J 8	J 5			
Dimanche 19 novembre 2023	MR	MR	J 9	J 6	1er To Fé.		
Dimanche 26 novembre 2023	J 7	J 7	J 10	J 7			

DECEMBRE		VACANCES SCOLAIRES du 23 décembre au 8 janvier 2024					
Dimanche 3 décembre 2023	J 8	J 8	MR	MR			
Dimanche 10 décembre 2023	J 9	J 9	J 11	MR	2ème To Fé.		
Dimanche 17 décembre 2023	MR	MR	MR	MR			
JANVIER							
Lundi 01 janvier 2024							
Dimanche 07 janvier 2024							
Dimanche 14 janvier 2024							
Dimanche 21 janvier 2024							
Dimanche 28 janvier 2024							
FEVRIER		VACANCES SCOLAIRES du 23 février au 11 mars 2024					
Dimanche 04 février 2024			MR				
Dimanche 11 février 2024			MR				
Dimanche 18 février 2024			MR				
Dimanche 25 février 2024	J 10	J 10	J 12				
MARS							
Dimanche 03 mars 2024	J 11	J 11	MR				
Dimanche 10 mars 2024	MR	MR	J 13				
Dimanche 17 mars 2024	J 12	J 12	J 14				
Dimanche 24 mars 2024	J 13	J 13	J 15				
Samedi 30 mars 2024			MR				
Dimanche 31 mars 2024			MR				
AVRIL		VACANCES SCOLAIRES du 20 avril au 6 mai 2024					
Lundi 1 avril 2024			MR				
Dimanche 7 avril 2024	J 14	J 14	J 16				
Dimanche 14 avril 2024	J 15	J 15	J 17				
Dimanche 21 avril 2024	MR	MR	J 18				
Dimanche 28 avril 2024	J16	J16	MR				
MAI		VACANCES SCOLAIRES du 17 mai au 22 mai 2023					
Mercredi 01 mai 2024			MR				
Dimanche 05 mai 2024	J 17	J 17	J 19				
Mercredi 08 mai 2024			MR				
Jeudi 09 mai 2024			MR				
Dimanche 12 mai 2024	J 18	J 18	J 20				
Samedi 18 mai 2024			MR				
Dimanche 19 mai 2024			MR				
Lundi 20 mai 2024			MR				

Dimanche 26 mai 2024			J 21			
JUIN						
Dimanche 2 juin 2024			J 22			

CALENDRIER JEUNES FEMINIENS INTERDISTRICTS

Saison 2023-2024

DATES	U18 F		U18 F	U15 F		U13 F	
	R 1	R2	G 6	G 6	G8	G 3	G 4
	LGEF		2 groupes	2 groupes			

SEPTEMBRE

RENTREE SCOLAIRE 4 SEPTEMBRE 2023

sam. 2 septembre 2023							
sam. 9 septembre 2023	J 1 A	J 1 A	J 1 A	J 1 A	J 1		
sam. 16 septembre 2023	J 2 A	J 2 A	J 2 A	J 2 A	J 2	J 1 A	J 1 A
sam. 23 septembre 2023	J 3 A	J 3 A	J 3 A	J 3 A	J 3	J 2 A	J 2 A
sam. 30 septembre 2023	MR	MR	MR	MR	MR	MR	MR

OCTOBRE

Vacances scolaires du 21 Octobre au 6 Novembre-2023

sam. 7 octobre 2023	J 4 A	J 4 A	J 4 A	J 4 A	J 4	J 3 A	J 3 A
sam. 14 octobre 2023	J 5 A	J 5 A	J 5 A	J 5 A	J 5	FunFoot 54	
sam. 21 octobre 2023	MR	MR	J 6 R	J 6 R	MR.	2eme.Tour	
sam. 28 octobre 2023	MR	MR	MR.	MR.	MR.		

NOVEMBRE

Mer. 1 novembre 2023			MR.	MR.	MR.		
sam. 4 novembre 2023	J 6 R	J 6 R	J 7 R	J 7 R	MR.	J 4 R	J 4 R
sam. 11 novembre 2023	J 7 R	J 7 R	MR.	MR.	MR.	MR	MR
sam. 18 novembre 2023	J 8 R	J 8 R	J 8 R	J 8 R	J 6	J 5 R	J 5 R
sam. 25 novembre 2023	J 9 R	J 9 R	J 9 R	J 9 R	J 7	FunFoot 54	

DECEMBRE

Vacances scolaires du 23 Decembre au 08 janvier 2024

sam. 2 décembre 2023	J10 R	J10 R	J10 R	J10 R		J 6 R	J 6 R
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--	--------------	--------------

Championnats Interdistricts garçons

La commission prend connaissance des différents groupes de chaque catégorie garçons.

U13 : 20 équipes engagées (2 groupes de 10 équipes)

U14 : 13 équipes engagées (1 groupe de 6 équipes et 1 groupe de 7 équipes)

U15 : 15 équipes engagées (1 groupe de 7 équipes et 1 groupe de 8 équipes)

U16 : 18 équipes engagées (2 groupes de 9 équipes)

U18 : 20 équipes engagées (2 groupes de 10 équipes)

Groupes pour la phase d'Automne 2023

U13 Interdistricts (20 équipes)

Groupe A :

- 54 : Pagny sur Moselle AS 1
- 54 : Villerupt Thil ES 1
- 55 : Thierville US 1
- 54 : Val de L'Orne FC 1
- 54 : Blénod CS 1
- 54 : Godbrange Hussigny CS 1
- 54 : Briey US 1
- 54 : Saint Max Essey FC 1
- 54 : Villers COS 1
- 54 : Nancy ASNL 1

Groupe B :

- 54 : Ludres AS 1
- 55 : Sorcy Void Vacon Ent. 1
- 88 : Thaon ES 1
- 54 : Lunéville FC 1
- 54 : Dombasle FC 1
- 54 : Vandoeuvre US 1
- 88 : Epinal SA 1
- 54 : Neuves Maisons GS 1
- 88 : Neufchateau Liffol FC 1
- 55 : Bar Le Duc FC 1

U14 Interdistricts (13 équipes)

Groupe A :

- 55 : Ent Vignot /Lérouville 1
- 55 : Bar Le Duc FC 1
- 54 : Afj Terres Toulouses 1
- 54 : Blénod CS 1
- 54 : Villers Cos 1
- 54 : AKDMI Vandoeuvre 1

54 : Jarville Jeunes Foot 1

Groupe B :

54 : Neuves Maisons GS 1

54 : Lunéville FC 1

54 : Richardménil fmm Fc 1

88 : Eloyes FC 1

88 : Neufchâteau Liffol FC 1

88 : BCV FC (Bulgnéville/Vittel/Contrexéville)

U15 Interdistricts 15 équipes

Groupe A :

54 : Ent Briey ASTT Vomh 1

54 : Ecrouves FC 1

54 : Val de l'Orne FC 1

54 : Toul Jeunes Citoyens 1

54 : Terres Tuloises Afj 1

55 : Thierville US 1

54 : Mussipontaine AS 1

54 : Godbrange Hussigny CS 1

Groupe B :

54 : Nancy Haut du lièvre 1

54 : Luneville FC 1

54 : Dombasle FC 1

88 : Girancourt Dommartin AS 1

88 : Ste Margueritte 1

88 : Golbey ES 1

54 : Ludres AS 1

U16 Interdistricts (18 équipes)

Groupe A :

54 : Blénod CS 1

54 : Champigneulles RC 2

54 : Conflans Doncourt US 1

54 : Ecrouves FC 1

55 : Ent Centre Orvain 1
55 : Ent Lérrouville/Vignot 1
54 : Piennes Bassin FC 1
55 : Verdun Belleville GV FC 1
54 : Rehon CSP 2

Groupe B :

54 : Heillecourt ES 21
54: Saint Max Essey FC 21
54 : Neuves Maisons GS 21
54: Lunéville FC 21
54 : Laxou Sapinière AF 21
88 : Girancourt Dommartin 21
88 : Eloyes FC 21
88 : St Dié Kellermann 1
54 : Nancy Pichon MJC 1

U18 Interdistricts 20 équipes

Groupe A :

54 : Ent ASTT Briey 21
54 : Jarny US 1
55 : Sorcy Void Vacon Ent 1
54 : Toul Jeunes Citoyens 1
55 : US Thierville 2
54 : Ecrouves FC 1
54 : Villerupt Thil 2
54 : Custines Malleloy 1
55 : Fains Veel FC 1
54 : Lay Bouxières AS 1

Groupe B :

54 : Champigneulles RC 1
54 : Maxéville FC 21
54 : Blainville Damel AC 1
88 : Epinal FCV 1
88 : Hadol Dounoux Urmenil 1

54 : Nancy Pichon MJC 1

88 : Girancourt Dommartin 1

54 : Pulnoy FC 1

88 : St Dié Kellermann 1

88 : Neufchâteau Liffol FC 1

CALENDRIER GENERAL INTERDISTRICTS - SECTEUR LORRAIN

U13 –U14 – U15- U16 – U18 / SAISON 2023-2024

DATES	U18	U16	U15	U14	U13	GAMB	FESTI U 13		
Rentrée scolaire le lundi 4 septembre 2023									
AOÛT									
sam. 26 août 2023								T.P	
SEPTEMBRE				G A	G B				
sam. 2 septembre 2023								1	
sam. 9 septembre 2023	1	1	1	1	1 A	1			
sam. 16 septembre 2023	MR.	2	2	2	2 A	2		1.Tour	
sam. 23 septembre 2023	2	3	3	3	3 A	3			
sam. 30 septembre 2023	3	4	MR.	MR	4 A	4			
OCTOBRE								Vacances scolaires du 21 Octobre au 6 Novembre-2023	
sam. 7 octobre 2023	4	5	4	4	5 A	5		3	
sam. 14 octobre 2023	5	6	5	5	6 R	6			
sam. 21 octobre 2023	MR.	MR.	MR.	MR.	2 T.	2 T.	FESTI-VAL	2.Tour	1er Samedi Vacances
sam. 28 octobre 2023	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.		4	
NOVEMBRE									
Mer. 1 novembre 2023	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			Féié
sam. 4 novembre 2023	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			Samedi Fin Vacances
sam. 11 novembre 2023	6	MR.	MR.	MR.	7 R	MR.			Féié
sam. 18 novembre 2023	7	7	6	6	8 R	7		F.R	
sam. 25 novembre 2023	8	8	7	7	9 R	8			
DECEMBRE								Vacances scolaires du 23 Decembre au 08 janvier 2024	
sam. 2 décembre 2023	9	9	MR.	MR.	10 R	9			
sam. 9 décembre 2023	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.		1T-FFF	
sam. 16 décembre 2023	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			
Mer. 20 décembre 2023	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			
JANVIER									
sam. 6 janvier 2024									
sam. 13 janvier 2024									FUTSAL
sam. 20 janvier 2024									FUTSAL
sam. 27 janvier 2024									FUTSAL
FEVRIER								Vacances scolaires du 24 Février au 11 mars 2024	
sam. 3 février 2024									FUTSAL
sam. 10 février 2024									FUTSAL
sam. 17 février 2024									FUTSAL
sam. 24 février 2024	Finales Territoire lorrain			Finales Territoire lorrain				FUTSAL	1er

										Samedi Vacances
dim. 25 février 2024	Finales Territoire lorrain				Finales Territoire lorrain				FUTSAL	
MARS		Haute Basse		Haute Basse						
sam. 2 mars 2024						Finale LGEF U13				
sam. 9 mars 2024	1	1	1	1	1	1	1	Ou Finale LGEF U13		Samedi Fin Vacances
sam. 16 mars 2024	2	2	2	2	3.T	3.T	3.T		3.Tour	
sam. 23 mars 2024	3	3	3	3	2	2	2			
sam. 30 mars 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			Samedi Pâques
dim. 31 mars 2024										Dimanche Pâques
AVRIL		Vacances scolaires du 20 Avril au 6 mai 2024								
lun. 1 avril 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	MR	MR.	MR.			Lundi Pâques
sam. 6 avril 2024	4	4	4	4	F.Dep.	3	F.Dep.		Finale Dep.	
sam. 13 avril 2024	5	5	5	5	3	4	3			
sam. 20 avril 2024	6	6	6	6	4	5	4			1er Samedi Vacances
sam. 27 avril 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			
MAI										
Mer. 1 mai 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	MR	MR.	MR.			Férié
sam. 4 mai 2024	MR.	MR.	7	MR.	5	6	5	Finale régionale Festi. U13		Samedi Fin Vacances
Mer. 8 mai 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	6	7	6			Férié
Jeu. 9 mai 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	MR	MR	MR.			Férié As- cension
sam. 11 mai 2024	7	7	8	7	7	8	7			
sam. 18 mai 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			Samedi Pentecôte
dim. 19 mai 2024										Dimanche
lun. 20 mai 2024	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.	MR.			Lundi Pentecôte
sam. 25 mai 2024	8	8	9	8	8	9	8			
JUIN										
sam. 1 juin 2024	9	9	10	9	9	10	9			

La commission valide les différents groupes de chaque catégorie ainsi que le calendrier général.

La commission prend connaissance des modifications réglementaires à valider pour cette nouvelle saison.

CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS

Règlement des championnats interdistricts du secteur lorrain

Districts de Meurthe et Moselle, de la Meuse, des Vosges

Saison 2023-2024

Article 1 : ORGANISATION

Le District Meusien de Football organise sur les secteurs de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges du secteur Lorrain des championnats de Jeunes appelés interdistricts pour les catégories U13, U14, U15, U16 et U18.

Leur gestion administrative est assurée par le District Meusien de Football et la Commission Interdistricts des trois Districts participants, (Meurthe et Moselle-Meuse-Vosges) selon les Règlements Généraux de la FFF, les règlements particuliers de la Ligue du Grand Est de Football, le règlement des Championnats de Jeunes de la Ligue du Grand Est de Football et les règlements du District Meuse, avec application du statut financier du District Meusien de Football.

Cependant, ces règlements sont appliqués pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par des dispositions spéciales insérées dans le présent règlement des championnats interdistricts.

La Commission Interdistricts, composée d'au moins un membre de chaque district participant aux compétitions, nomme un président et un secrétaire choisis parmi ses membres.

Les contentieux réglementaires et disciplinaires liés à ces compétitions, sont de la compétence des commissions idoines du district de la Meuse.

Prise en compte du CARTON BLEU dans les critères pour départager les équipes. (Article 15 du présent règlement)

Article 2 : CONSTITUTION DES GROUPE

La répartition des équipes dans les groupes est faite, dans la mesure du possible, selon leur situation géographique par la commission interdistricts. L'homologation des groupes par le comité directeur du district de la Meuse, leur donne un caractère définitif.

Les équipes qui participent à ces championnats sont réparties de la façon suivante selon la catégorie :

U 18 = 2 groupes de 10 équipes en 2 phases sur toute la saison

U16 = 18 équipes participent à la phase d'Automne, réparties en 2 groupes de 9 équipes.

Pour la phase de Printemps, 1 groupe ELITE de 8 équipes et 2 groupes phase BASSE de 5 équipes.

U 15 = 15 équipes participent à la phase d'Automne, réparties en 2 groupes, 1 groupe de 8 équipes et 1 groupe de 7 équipes.

Pour la phase de Printemps, 2 groupes de 9 équipes.

U14 = 13 équipes participent à la phase d'Automne, réparties en 2 groupes, 1 groupe de 7 équipes et 1 groupe de 6 équipes.

Pour la phase de Printemps, 1 groupe ELITE de 8 équipes et 1 groupe Phase BASSE de 5 équipes (Plus éventuellement des accessions de District en phase BASSE à l'issue de la phase Automne).

U 13 = 2 groupes de 10 équipes en 2 phases sur toute la saison.

Article 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Les équipes se rencontrent par match simple au cours de chaque phase.

Matchs Aller et Retour, pour le groupe B de U14 en phase d'Automne et pour les groupes de 5 ou 6 équipes pour la phase de printemps.

Article 4 : ACCESSIONS – RETROGRADATIONS

A l'issue de chaque phase, accèdent ou sont reléguées autant d'équipes que nécessaire pour que les groupes des différents championnats restent conformes à l'article 2 du présent règlement.

Pour les accessions, le premier accède, s'il ne peut accéder pour quelque motif que ce soit, le deuxième accède, puis le troisième, et jusqu'au quatrième pour un groupe de **huit à dix équipes, jusqu'au cinquième pour un groupe de plus de dix et exceptionnellement jusqu'au sixième pour une accession au championnat U14 R2.**

4.1 Accessions en LGEF :

U13

A l'issue de la deuxième phase de printemps,

Accessions en U14 R1 : 4 équipes.

Le premier et le deuxième de chacun des deux groupes accèdent au niveau du championnat de ligue U14 R1.

Accessions en U14 R2 : 6 équipes.

Le troisième, le quatrième, le cinquième de chacun des deux groupes accèdent au niveau du championnat de ligue U14 R2. (Si impossibilité d'accession d'une équipe, le sixième de groupe pourra éventuellement accéder, mais pas au-delà de la sixième place).

U 14

A l'issue de la deuxième phase de printemps, les deux premiers du groupe ELITE accèdent au niveau du championnat de ligue U15 R2.

U15

A l'issue de la deuxième phase de printemps, le premier de chacun des deux groupes accède au niveau du championnat de ligue U16 R2.

U16

A l'issue de la deuxième phase de printemps, les deux premiers du groupe ELITE accèdent au niveau du championnat de ligue U17 R2.

U18

A l'issue de la phase de printemps, le premier de chacun des deux groupes accède au niveau du championnat de ligue U18 R2.

Accessions des Districts

Pour la catégorie U13

A l'issue de la phase d'automne, il y a **cinq (5)** accessions des districts au niveau interdistricts selon la répartition suivante : **Meurthe et Moselle 3 – Vosges 1 - Meuse 1.**

A l'issue de la phase de printemps, il y a **douze (12)** accessions des districts au niveau interdistricts selon la répartition suivante : **Meurthe et Moselle 6 – Vosges 3 – Meuse 3.**

Pour la catégorie U 14

A l'issue de la phase d'automne, possibilité d'accession d'équipes de district selon les modalités définies par chaque district afin de compléter le championnat pour la 2^{ème} phase, ce qui pourra entraîner des descentes supplémentaires à l'issue de la phase de printemps.

A l'issue de la phase de printemps, il y a **cinq (5)** accessions des districts au niveau interdistricts selon la répartition suivante : **Meurthe et Moselle 3 – Vosges 1 - Meuse 1.**

Pour la catégorie U 15

A l'issue de la phase d'automne et de la phase de printemps, il y a **cinq (5)** accessions des districts au niveau interdistricts selon la répartition suivante : **Meurthe et Moselle 3 – Vosges 1 - Meuse 1.**

Pour la catégorie U 16

A l'issue de la phase d'Automne, il n'y a pas d'accessions des districts.

A l'issue de la phase de printemps, il y a **cinq (5)** accessions des districts au niveau interdistricts selon la répartition suivante : **Meurthe et Moselle 3 – Vosges 1 - Meuse 1.**

Pour la catégorie U 18

A l'issue de la phase d'automne et de la phase de printemps, il y a **cinq (5)** accessions des districts au niveau interdistricts selon la répartition suivante : **Meurthe et Moselle 3 – Vosges 1 - Meuse 1.**

4.2 Rétrogradations

U13

A l'issue de la phase d'automne, les équipes classées **9èmes** et au-delà de cette place de chacun **des deux groupes ainsi que la moins bonne équipe classée 8ème (carton bleu)** réintègrent le championnat du district auquel elles appartiennent.

A l'issue de la phase de printemps, les équipes classées **10èmes et au-delà de cette place de chacun des deux groupes**, réintègrent le championnat du district auquel elles appartiennent.

U14

A l'issue de la phase d'Automne, pas de rétrogradations dans les districts.

A l'issue de la phase de Printemps, l'équipe classée dernière du groupe de la phase BASSE, réintègre le championnat de district auquel elle appartient.

En fonction de la composition de la phase basse, des descentes supplémentaires pourront avoir lieu.

U15

A l'issue de la phase d'automne, les équipes dernières de chacun des deux groupes réintègrent le championnat du district auquel elles appartiennent.

A l'issue de la phase de printemps, les équipes classées dernières de chacun des deux groupes, réintègrent le championnat de district auquel elles appartiennent.

Le nombre de ces rétrogradations peut être augmenté en fonction du nombre d'équipes des trois districts lorrains reléguées du championnat U14 R2.

U16

A l'issue de la phase d'Automne, pas de rétrogradations dans les districts.

A l'issue de la phase de Printemps, les équipes classées à la dernière place de chacun des deux groupes de la phase BASSE, réintègrent le championnat de district auquel elles appartiennent.

Le nombre de ces rétrogradations peut être augmenté en fonction du nombre d'équipes des trois districts lorrains reléguées du championnat U15 R2.

U18

A l'issue de la phase d'automne, les équipes classées **9èmes et au-delà de cette place de chacun des deux groupes ainsi que la moins bonne équipe 8ème au carton bleu** des deux groupes réintègrent le championnat du district auquel elles appartiennent.

A l'issue de la phase de printemps, les équipes classées **10èmes et au-delà de cette place de chacun des deux groupes ainsi que la moins bonne équipe classée 9ème (carton bleu)** des deux groupes réintègrent le championnat du district auquel elles appartiennent.

Le nombre de ces rétrogradations peut être augmenté en fonction du nombre d'équipes des trois districts lorrains reléguées du championnat U16 R2 et U17 R2.

Pas d'intégration d'équipes U18 R2 en championnats U18 INTERDISTRICTS

Article 5 : CALENDRIER

Le calendrier général est établi chaque saison par la commission interdistricts. Il est soumis à l'approbation **du comité directeur du district de la Meuse.**

En règle générale, aucune rencontre officielle n'est fixée pendant les vacances scolaires, à l'exception des congés **d'automne** et des samedis et des dimanches qui commencent les autres périodes de congés.

Cependant, en cas de retard par rapport au calendrier, des rencontres peuvent être programmées, à titre exceptionnel, aux dates laissées libres pendant ces congés

Les rencontres de la phase Automne seront arrêtées le mercredi qui précède les vacances de fin d'année, et ce, même si certaines rencontres en retard n'ont pas été jouées.

Le classement des différents groupes sera arrêté à cette date.

Article 6 : DUREE DES MATCHES ET BALLON

Durée des matches :

U18 : 2 x 45 minutes - ballon n°5.

U16 : 2 x 45 minutes - ballon n°5

U15 : 2 x 40 minutes - ballon n°5.

U14 : 2 x 40 minutes - ballon n°5.

U13 : 2 x 30 minutes – ballon n°4.

Article 7 : QUALIFICATIONS

a) Championnat Interdistricts U18

Les joueurs doivent être licenciés U18 et U17.

Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF.

Les joueurs licenciés U15 ne peuvent y participer.

b) Championnat interdistricts U16

Les joueurs doivent être licenciés U16 et U15. Les joueurs licenciés U14 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, dans la limite de 3 joueurs maximum.

c) Championnat interdistricts U15

Les joueurs doivent être licenciés U15 et U14.

Les joueurs licenciés U13 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs maximum.**

d) Championnat interdistricts U14

Les joueurs doivent être licenciés U14 et U13.

Les joueurs licenciés U12 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, dans la limite de 3 joueurs maximum.

e) Championnat interdistricts U13

Les joueurs doivent être licenciés U13 et U12.

Les joueurs licenciés U11 peuvent également y participer, à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des règlements généraux de la FFF, **dans la limite de 3 joueurs maximum.**

Article 8 : COULEURS

Quand deux équipes appelées à se rencontrer portent des couleurs identiques ou pouvant prêter à confusion, le club visité doit changer de maillots. Sur terrain neutre, le club le plus jeune en affiliation doit changer de maillots.

En cas de non-observation, le club en infraction a match perdu par pénalité si la rencontre ne peut se disputer.

Article 9 : FORFAITS

Pour les championnats interdistricts, le forfait général est prononcé après deux forfaits par phase.

Article 10 : CLASSEMENTS

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

10.1 Egalité de points au classement des équipes d'un même groupe

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement est établi de la façon suivante :

- 1) Il est tenu compte en premier lieu du nombre de points obtenus dans la ou les rencontres ayant opposé entre elles ces équipes.
- 2) **En cas d'égalité de points particulière entre ces équipes, il est tenu compte du classement au CARTON BLEU.**
- 3) **En cas d'égalité de points au classement du CARTON BLEU** entre ces équipes, il est tenu compte de la différence de buts calculée sur l'ensemble des rencontres de la phase de championnat.
- 4) En cas d'égalité à la différence de buts sur l'ensemble des rencontres, il est retenu en premier, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts au cours de toutes les rencontres de la phase.
- 5) En cas de nouvelle égalité, il est donné priorité à l'équipe dont le club est le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

10.2 Départage des équipes classées à une même place dans des groupes différents

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'une accession, un ordre est établi selon les critères suivants :

1) Il est tenu compte en premier lieu du classement au CARTON BLEU.

2) **En cas d'égalité du classement au CARTON BLEU**, il est tenu compte du nombre de points obtenus dans les rencontres de la phase de championnat qui ont opposé, dans leur groupe, l'équipe concernée avec les quatre autres équipes les mieux classées.

3) En cas d'égalité de points, il est donné priorité à l'équipe dont le club est le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou d'un repêchage, un ordre est établi selon les critères suivants :

1) Il est tenu compte en premier lieu du classement au CARTON BLEU.

2) **En cas d'égalité du classement au CARTON BLEU**, il est tenu compte du nombre de points obtenus dans les rencontres de la phase de championnat qui ont opposé, dans leur groupe, l'équipe concernée avec les quatre équipes du groupe classées immédiatement avant elle.

3) En cas d'égalité de points, il est donné priorité à l'équipe dont le club est le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

Article 11 : EQUIPES SUPERIEURES

Pour l'application des restrictions des équipes inférieures, il s'agit de considérer comme équipes supérieures :

Pour un joueur U18 : le championnat national U19 est considéré comme étant supérieur au championnat R1 U18 qui est supérieur **aux championnats R2 U18/U19** et qui est supérieur au championnat U18 interdistricts.

Pour un joueur U17 : le championnat national U17 est considéré comme étant supérieur au championnat R1 U18 qui est supérieur **aux championnats R2 U17/U18** et qui est supérieur au championnat U18 Interdistricts.

Pour un joueur U16 : le championnat national U17 est considéré comme étant supérieur au championnat R1 U16 qui est supérieur **aux championnats R2 U16/U17** et qui est supérieur au championnat U16 interdistricts

Pour un joueur U15 : les championnats R1 U15/U16 sont considérés comme étant supérieurs aux championnats R2 U15/U16 et qui sont supérieurs aux championnats U15 et U16 Interdistricts.

Pour un joueur U14 : les championnats R1 U14/ U15 sont considérés comme étant supérieurs aux championnats R2 U14/U15 et qui sont supérieurs aux championnats U14 et U15 Interdistricts.

Pour un joueur U13 : le championnat R1 U14 est considéré comme étant supérieur au championnat R2 U14 qui est supérieur aux championnats U13 et U14 Interdistricts sauf pour les équipes lors du Festival Foot U13.

Article 12 : RESTRICTIONS DE PARTICIPATION

La participation des joueurs à des rencontres de compétitions officielles dans les équipes inférieures est interdite ou limitée selon les prescriptions énoncées à l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF à l'exception du paragraphe 3 de cet article qui ne s'applique pas aux championnats interdistricts et du paragraphe 4 qui est modifié selon les dispositions énoncées ci-après.

Lors de la phase d'automne des championnats U13, U14, U15, U16 et U18, ne peuvent entrer en jeu au cours des deux dernières rencontres, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, depuis le début de la saison, tout ou partie de plus de cinq rencontres de compétitions officielles en équipe supérieure.

Lors de la phase de printemps des championnats U13, U14, U15, U16 et U18, ne peuvent entrer en jeu au cours des deux dernières rencontres, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, depuis le début de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions officielles en équipe supérieure.

Article 13 : ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par les CDA sous couvert de la CRA.

Les frais d'arbitrage sont réglés directement à l'issue de la rencontre par le club recevant, **suivant les indemnités pratiquées dans chaque district.**

Article 14 : OBLIGATIONS

Tous les clubs qui participent au championnat U13 Interdistricts, doivent s'engager dans la compétition du Festival Foot U13.

Article 15 : CARTON BLEU

Les expulsions temporaires ne sont pas prises en compte dans le règlement actuel du carton bleu alors qu'il s'agit d'une sanction disciplinaire infligé par l'arbitre à un joueur.

Le CARTON BLEU intervient pour départager les équipes à égalité.

1) Cotation.

Le club le mieux classé est le club ayant totalisé le minimum de points de pénalité lors des rencontres de championnat.

Ce sont les points correspondant à ce classement qui interviennent pour départager les équipes.

Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

- a) Une expulsion temporaire : un demi-point (0,5)
- b) Un avertissement : un (1) point, même s'il entraîne la suspension ferme.
- c) En cas d'aggravation de la sanction : trois (3) points par match supplémentaire.
- d) Une expulsion ayant entraîné un match de suspension automatique : trois (3) points.
- e) Pour toute sanction supérieure à un match : Trois (3) points par match supplémentaire.
- f) Douze (12) points par mois de suspension.

Ces pénalités (de a à e) sont doublées lorsqu'il s'agit de sanctions infligées, soit à l'éducateur, soit au dirigeant (Interdiction banc de touche, etc....)

2) Calcul du carton bleu.

Un classement CARTON BLEU est effectué afin de déterminer le club le mieux classé à l'issue de la phase de compétitions dans chaque catégorie.

Article 16 : Terrain impraticable.

En cas de terrain déclaré impraticable par un club ou le propriétaire du terrain, la commission aura la possibilité de reprogrammer la rencontre sur le terrain de l'adversaire pour ne pas prendre du retard dans les compétitions.

Article 17 :

Les clubs non à jour financièrement avant le début de chaque phase pourront être exclus de la compétition.

Article 18 :

La commission interdistricts est habilitée à prendre toutes les décisions visant à régler les cas non prévus au présent règlement.

Les appels contre ses décisions doivent être interjetés auprès de la commission départementale d'appel du district Meusien de football.

Toute proposition de modification du présent règlement est soumise à l'approbation du comité directeur du district Meusien de football.

La commission valide toutes les modifications réglementaires et notamment celles concernant les U14 et U16 interdistricts.

CHAMPIONNATS FEMININS

Règlement des championnats interdistricts du secteur lorrain

Districts de Meurthe et Moselle - de la Meuse - des Vosges

Saison 2023-2024

Article 1 : ORGANISATION

Le District Meusien de Football organise pour les trois Districts de Meurthe et Moselle, de la Meuse et des Vosges du secteur Lorrain des championnats féminins appelés interdistricts pour les catégories séniors F à 11, séniors F à 8, U18F à 8, U15F à 8, U13F à 8.

Leur gestion administrative est assurée par le **District Meusien de Football** et la Commission Interdistricts des **trois Districts participants**, (Meurthe et Moselle – Meuse - Vosges) selon les règlements généraux de la FFF, les règlements particuliers de la Ligue du Grand Est de Football, le règlement des **Championnats féminins** de la Ligue du Grand Est de Football et **les règlements du District de la Meuse**, avec application du **statut financier du District Meusien de Football**.

Cependant, ces règlements sont appliqués pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par des dispositions spéciales insérées dans le présent règlement des championnats interdistricts féminins.

La Commission Interdistricts, composée d'au moins un membre de chaque district **participant aux compétitions**, nomme un président et un secrétaire choisis parmi ses membres.

Les contentieux réglementaires et disciplinaires liés à ces compétitions, sont **de la compétence des commissions idoines du district de la meuse**.

Le CARTON BLEU intervient dans les critères pour départager les équipes. (Article 15 du présent règlement)

Article 2 : CONSTITUTION DES GROUPEs

La répartition des équipes dans les groupes est faite, dans la mesure du possible, selon leur situation géographique par la commission interdistricts. L'homologation des groupes par le **comité directeur du district de la Meuse**, leur donne un caractère définitif.

Séniors F à 11 : 1 groupe de 12 équipes sur la saison 2023/2024.

Séniors F à 8 : 30 équipes réparties en 4 groupes participent à la 1^{ère} phase.

U18 F à 8 : 11 équipes réparties en deux groupes : 1 groupe de 5 équipes et 1 groupe de 6 équipes participent à la 1^{ère} phase

2^{ème} phase à compter du 9 mars 2024

U15 F à 8 : 13 équipes réparties en deux groupes : 1 groupe de 6 équipes et 1 groupes de 7 équipes participent à la 1^{ère} phase.

2^{ème} phase à compter du 9 mars 2024.

U13 F à 8 : 7 équipes réparties en deux groupes : 1 groupe de 3 équipes et 1 groupe de 4 équipes participent à la 1^{ère} phase.

2^{ème} phase à compter du 16 mars 2024

Article 3 : SYSTEME DE L'EPREUVE

La commission est habilitée à modifier l'organisation des compétitions avant le début de la saison et à tout moment de celle-ci si les nécessités l'exigent.

Séniors F à 11 :

Les équipes se rencontrent par matchs **Aller et Retour** sur la saison.

1^{ère} journée, le **10 septembre 2023** – 22^{ème} et dernière journée, le **2 juin 2024**.

Les rencontres se joue le dimanche après-midi ou demande de dérogations par Footclubs.

Séniors F à 8 :

Les équipes se rencontrent par matchs **simple** sur la 1^{ère} phase

1^{ère} journée, le **10 septembre 2023** – 7^{ème} et dernière journée, le **26 novembre 2023**.

Les rencontres se joue le dimanche matin ou demande de dérogations par Footclubs.

Pour la 2^{ème} phase, rencontres simples en fonction des engagements.

U18 F à 8 :

Les équipes se rencontrent par matchs **Aller et Retour** sur la 1^{ère} phase

1^{ère} journée, le **9 septembre 2023** – 10^{ème} et dernière journée, le **2 décembre 2023**.

Les rencontres se joue le samedi après-midi ou demande de dérogations par Footclubs.

Pour la 2^{ème} phase, rencontres par Aller ou Aller et Retour en fonction des engagements.

U15 F à 8 :

Les équipes se rencontrent par matchs **Aller et Retour** pour le groupe de 6 équipes et matchs **simple** pour le groupe de 7 équipes sur la 1^{ère} phase

1^{ère} journée, le **9 septembre 2023** – Dernière journée, le **3 décembre 2023**.

Les rencontres se joue le samedi après-midi ou demande de dérogations par Footclubs.

Pour la 2^{ème} phase, rencontres par Aller ou Aller et Retour en fonction des engagements.

U13 F à 8 :

Les équipes se rencontrent par matchs **Aller et Retour** sur la 1ère phase

1ère journée, le **16 septembre 2023**.

Les rencontres se jouent le samedi après-midi ou demande de dérogations par Footclubs.

Pour la 2ème phase, rencontres par Aller ou Aller et Retour en fonction des engagements.

Article 4 : ACCESSIONS – RETROGRADATIONS

4.1 Accessions :

Séniors F à 11. Une (1) équipe accède en **Séniors R2 F LGEF** à l'issue de la saison.

L'équipe classée première accède, si elle ne peut accéder pour quelques motifs que ce soit, la deuxième accède, puis la troisième, et jusqu'à la quatrième pour des groupes de dix équipes, et jusqu'à la cinquième pour des groupes de plus de dix équipes.

Séniors F à 8. Non concernée

U18 F à 8. Non concernée

U15 F à 8. Non concernée

U13 F à 8. Non concernée

4.2 Rétrogradations

Séniors F à 11. La ou les équipes reléguées du niveau **Séniors R2 F** de la LGEF dont le club appartient à l'un des trois districts lorrains, intègrent le championnat interdistricts pour la saison suivante.

Séniors F à 8. Non concernée

U18 F à 8. Non concernée

U15 F à 8. Non concernée

U13 F à 8. Non concernée

Article 5 : CALENDRIER

Le calendrier général est établi chaque saison par la commission interdistricts. Il est soumis à l'approbation **du comité directeur du district de la Meuse**.

En règle générale, aucune rencontre officielle n'est fixée pendant les vacances scolaires, à l'exception des congés **d'automne** et des samedis et des dimanches qui commencent les autres périodes de congés.

Cependant, en cas de retard par rapport au calendrier, des rencontres peuvent être programmées, à titre exceptionnel, aux dates laissées libres pendant ces congés.

Les rencontres de la phase Automne seront arrêtées le mercredi qui précède les vacances de fin d'année, et ce, même si certaines rencontres en retard n'ont pas été jouées.

Le classement des différents groupes sera arrêté à cette date.

Article 6 : DUREE DES MATCHES ET BALLON

Séniors F à 11 : 2 X 45 minutes - ballon n° 5.

Séniors F à 8 : 2 X 35 minutes - ballon n° 5.

U18 F à 8 : 2 X 35 minutes - ballon n°5.

U15F à 8 : 2 X 30 minutes - ballon n°5.

U13F à 8 : 2 X 30 minutes - ballon n°4.

Article 7 : QUALIFICATIONS

a) Championnat Interdistricts Séniors F à 11

Les joueuses doivent être licenciées **Séniors F, U20 F, U19 F, U18 F**.

Les joueuses licenciées **U16 F et U17 F** peuvent également y participer **dans la limite de 3 joueuses maximum dont une seule U16 F** à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article **73.2** des règlements généraux de la FFF.

Exemple : **3 joueuses U17 F ou 2 joueuses U17 F et 1 joueuse U16 F peuvent y participer.**

Les joueuses licenciées U15 F ne peuvent y participer.

b) Championnat Interdistricts Séniors F à 8

Les joueuses doivent être licenciées **Séniors F, U20 F, U19 F et U18 F**.

Les joueuses licenciées **U16 F et U17 F** peuvent également y participer **dans la limite de 3 joueuses maximum dont une seule U16 F** à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article **73.2** des règlements généraux de la FFF.

Exemple : **3 joueuses U17 F ou 2 joueuses U17 F et 1 joueuse U16 F peuvent y participer.**

Les joueuses licenciées U15 F ne peuvent y participer.

c) Championnat Interdistricts U18 F à 8

Les joueuses doivent être licenciées **U18 F, U17 F et U16 F**.

Les joueuses licenciées **U15 F** peuvent également y participer, à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article **73.1** des règlements généraux de la FFF.

Information pour la saison 2024-2025 : Seules 3 joueuses U15 F pourront y participer au maximum.

Les joueuses licenciées U14 F ne peuvent y participer.

d) Championnat interdistricts U15 F à 8

Les joueuses doivent être licenciées **U15 F et U14 F**.

Les joueuses licenciées **U13 F** peuvent également y participer, à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article **73.1** des règlements généraux de la FFF.

Les joueuses licenciées U12 F ne peuvent y participer.

e) Championnat interdistricts U13 F à 8

Les joueuses doivent être licenciées **U13 F et U12 F**.

Les joueuses licenciées **U11 F** peuvent également y participer, à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article **73.1** des règlements généraux de la FFF.

Les joueuses licenciées U10 F ne peuvent y participer.

f) Nombre de remplaçantes

Pour les championnats à 8, les clubs ont la possibilité d'inscrire jusqu'à douze (12) joueuses sur la feuille de match. Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes et à ce titre revenir sur le terrain.

Article 8 : COULEURS

Quand deux équipes appelées à se rencontrer portent des couleurs identiques ou pouvant prêter à confusion, le club visité doit changer de maillots. Sur terrain neutre, le club le plus jeune en affiliation doit changer de maillots.

En cas de non-observation, le club en infraction a match perdu par pénalité si la rencontre ne peut se disputer.

Article 9 : FORFAITS

Pour le championnat interdistricts **Séniors F à 11**, le forfait général est prononcé après **trois forfaits**.

Pour les championnats interdistricts **Séniors F à 8, U18 F à 8, U15 F à 8, U13 F à 8**, le forfait général est prononcé après **trois forfaits** par phase.

Article 10 : CLASSEMENTS

Séniors F à 11 : Le classement est arrêté à la fin de saison.

Séniors F à 8, U18 F, U15 F et U13 F : Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases.

10.1 Egalité de points au classement des équipes d'un même groupe

En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, le classement est établi de la façon suivante :

- 1) Il est tenu compte en premier lieu du nombre de points obtenus dans la ou les rencontres ayant opposé entre elles ces équipes.
- 2) En cas d'égalité de points particulière entre ces équipes, il est tenu compte du classement au CARTON BLEU.
- 3) En cas d'égalité de points du classement au CARTON BLEU entre ces équipes, il est tenu compte de la différence de buts calculée sur l'ensemble des rencontres de la phase de championnat.
- 4) En cas d'égalité à la différence de buts sur l'ensemble des rencontres, il est retenu en premier, l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts au cours de toutes les rencontres du championnat.
- 5) En cas de nouvelle égalité, il est donné priorité à l'équipe dont le club est le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

10.2 Départage des équipes classées à une même place dans des groupes différents

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'une accession, un ordre est établi selon les critères suivants :

- 1) Il est tenu compte en premier lieu du classement au CARTON BLEU.
- 2) En cas d'égalité au classement du CARTON BLEU, il est tenu compte du nombre de points obtenus dans les rencontres de la phase de championnat qui ont opposé, dans leur groupe, l'équipe concernée avec les quatre autres équipes les mieux classées.
- 3) En cas d'égalité de points, il est donné priorité à l'équipe dont le club est le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre d'un maintien ou d'un repêchage, un ordre est établi selon les critères suivants :

- 1) Il est tenu compte en premier lieu du classement au CARTON BLEU.
- 2) En cas d'égalité au classement du CARTON BLEU, il est tenu compte du nombre de points obtenus dans les rencontres de la phase de championnat qui ont opposé, dans leur groupe, l'équipe concernée avec les quatre équipes du groupe classées immédiatement avant elle.
- 3) En cas d'égalité de points, il est donné priorité à l'équipe dont le club est le plus anciennement affilié à la Fédération Française de Football.

Article 11 : EQUIPES SUPERIEURES

Réservé

Article 12 : RESTRICTIONS DE PARTICIPATION

Séniors F à 11 : Concerne les équipes 2.

La participation des joueuses à des rencontres de compétitions officielles dans les équipes inférieures est interdite ou limitée selon les prescriptions énoncées à l'article 167 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 12 des règlements particuliers de la LGEF.

Article 13 : ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par les CDA sous couvert de la CRA.

Les frais d'arbitrage sont réglés directement à l'issue de la rencontre par le club recevant **suivant les indemnités pratiquées dans chaque district.**

Article 14 : OBLIGATIONS

Tous les clubs qui participent au championnat U13 F Interdistricts, doivent s'engager dans la compétition du Festival Foot U13 F.

Article 15 : CARTON BLEU

Les expulsions temporaires ne sont pas prises en compte dans le règlement actuel du carton bleu alors qu'il s'agit d'une sanction disciplinaire infligé par l'arbitre à un joueur.

Le CARTON BLEU intervient pour départager les équipes à égalité.

1) Cotation.

Le club le mieux classé est le club ayant totalisé le minimum de points de pénalité lors des rencontres de championnat.

Ce sont les points correspondant à ce classement qui interviennent pour départager les équipes.

Les pénalités sont comptabilisées de la façon suivante :

- a) Une expulsion temporaire : un demi-point (0,5)
- b) Un avertissement : un (1) point, même s'il entraîne la suspension ferme.
- c) En cas d'aggravation de la sanction : trois (3) points par match supplémentaire.
- d) Une expulsion ayant entraîné un match de suspension automatique : trois (3) points.
- e) Pour toute sanction supérieure à un match : Trois (3) points par match supplémentaire.
- f) Douze (12) points par mois de suspension.

Ces pénalités (de a à f) sont doublées lorsqu'il s'agit de sanctions infligées, soit à l'éducateur, soit au dirigeant (Interdiction banc de touche, etc....)

2) Calcul du carton bleu.

Un classement CARTON BLEU est effectué afin de déterminer le club le mieux classé à l'issue de la phase de compétitions dans chaque catégorie.

Article 16 : Terrain impraticable.

En cas de terrain déclaré impraticable par un club ou le propriétaire du terrain, la commission aura la possibilité de reprogrammer la rencontre sur le terrain de l'adversaire pour ne pas prendre du retard dans les compétitions.

Article 17 :

Les clubs non à jour financièrement avant le début de chaque phase pourront être exclus de la compétition.

Article 18 :

La commission interdistricts est habilitée à prendre toutes les décisions visant à régler les cas non prévus au présent règlement.

Les appels contre ses décisions doivent être interjetés auprès de la commission départementale d'appel du District Meusien de Football.

Toute proposition de modification du présent règlement est soumise à l'approbation du comité directeur du District Meusien de Football.

La commission valide toutes les modifications réglementaires et notamment celle concernant les **U18 F Interdistricts car à partir de la saison 2024-2025, seules 3 joueuses U15F au maximum pourront être surclassées pour participer au championnat U18F.**

Bernard PAQUIN

Président

Jean Pol HENRY

Secrétaire

Les présentes décisions de la commission des championnats interdistricts sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District Meusien dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification par envoi en recommandé au District Meuse de Football – 13 bis Rue Robert LHEURRE – 55000 BAR LE DUC ou à l'adresse électronique : secretariat@meuse.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements Généraux de la FFF.